



Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

Prise en charge des personnes toxicodépendantes et des personnes en grande précarité

Conférence de presse du 8 novembre 2012

1



Situation

- Environ 150 personnes toxicodépendantes désocialisées vivent dans la région lausannoise et fréquentent régulièrement les places publiques, en particulier la Riponne. La moitié est sans domicile fixe. Les deux tiers sont au RI.
- Environ 2'000 personnes par an, sans revenu et sans abri, en provenance d'une trentaine de pays, séjournent à Lausanne, de 10 à 20 jours pour la majorité d'entre elles, plusieurs mois pour une minorité d'entre elles, avec l'objectif d'exercer une activité lucrative. Ces personnes sont, temporairement ou durablement, en grande précarité.

2



Dispositif existant

Personnes toxicodépendantes

1. Centre d'accueil Le Passage (Fondation ABS)
2. Distribus (Fondation ABS) - programme cantonal "*prévention des maladies transmissibles - échange de matériel stérile*"
3. Mesures socio-éducatives (Sport'Ouverte, l'Eveil, petits jobs Caritas)

Manque :

Lieu d'accueil de jour avec tolérance de consommation d'alcool

3



Dispositif existant

Personnes en grande précarité, sans revenu et sans abri

1. Hébergement de nuit (Sleep In, Marmotte, Abri PC)
2. Hygiène et soins de premier recours (Point d'Eau)
3. Distribution de nourriture (Soupe Populaire, L'Echelle, Caritas)

Manque :

Lieu d'accueil de jour, possibilité de réservation des places en hébergement pendant la journée

4



Mesures

- Abandon du projet de "bistrot social" avec vente d'alcool à toutes les populations vulnérables ou précarisées
- Au profit de deux lieux distincts
 1. Pour les personnes toxicodépendantes : la Terrasse, accueil de jour avec tolérance de consommation d'alcool, à côté du Passage, place du Vallon 4
 2. Pour les personnes en grande précarité, sans revenu et sans abri : L'Espace, accueil de jour sans tolérance de consommation d'alcool, et divers services, rue César-Roux 16

5



La Terrasse

- Lieu d'accueil avec tolérance de consommation d'alcool, ouvert jusqu'ici 4 mois par an, l'hiver, sous la responsabilité de la Fondation ABS. À reconstruire et pérenniser.
- Avec programme de réduction des risques liés à la consommation d'alcool, déployé par le service d'alcoologie du CHUV.
- Projet pilote présenté - à la demande de la Ville - par la Fondation ABS et le service d'alcoologie du CHUV à la Commission promotion de la santé et lutte contre les addictions (CPSLA), en vue d'un financement par les Fonds cantonaux.
- Accepté par le Conseil d'Etat le 10 octobre 2012.

6



La Terrasse

- En fonction de la durée des travaux, ouverture de la nouvelle Terrasse en automne 2013
- En attendant : ouverture d'un lieu d'accueil provisoire, avec tolérance de consommation d'alcool, rue St-Martin 18. Collaboration entre service social de Lausanne et Fondation ABS.

7



L'Espace

- Projet pilote de lieu d'accueil sans tolérance de consommation d'alcool, à César-Roux 16, sous la responsabilité du service social
- Offrant divers services :
 - Réservation des lits dans les hébergements et collaboration avec l'Equipe mobile d'urgence sociale (EMUS), notamment pour le prêt de sacs de couchage
 - Collaboration avec les hébergements pour recherche de solutions de relogement
 - Adresses postales et consignes à bagages
 - Orientation vers divers services (aide à la recherche de logement, d'emploi, etc.)
 - Permanence infirmière (partenariat avec Point d'eau)
- Ouverture le 3 décembre 2012

8



Financement

- La Terrasse : financement par la CPSLA d'une expérience pilote de 24 mois pour un montant de frs 1'260'000.-.
- Ce coût comprend le déploiement du programme de réduction des risques liés à la consommation d'alcool et son suivi par un groupe de pilotage composé de: service d'alcoologie du CHUV, Fondation des Oliviers, Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, service social de Lausanne.
- Le coût annuel pérenne est de l'ordre de frs 450'000.- par an.
- L'Espace : financement par la Ville (réaffectations de ressources) pour un montant de frs 680'000.- par an.

9



Un dispositif à évaluer

Feront notamment l'objet d'une évaluation dans le cadre des projets pilotes

1. Le programme de réduction des risques liés à la consommation d'alcool. A ce sujet : possibilité de contacter le Prof. Jean-Bernard Daepfen, service d'alcoologie du CHUV, ou Sophie Paroz, cheffe de projet, pour de plus amples informations (021 314 78 48).
2. La contribution des deux lieux d'accueil à la réduction des occupations problématiques des espaces publics.
3. Les avantages et les inconvénients de la coexistence de deux lieux d'accueil distincts, destinés à des populations distinctes.
4. Les relations avec les voisinages.

10